

TRAJET DOMICILE-TRAVAIL OU MOBILITÉ DURABLE



FOCUS SUR LE POIDS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ACCIDENTS DE TRAJET :

- L'Île de France centralise à elle seule 30 % des accidents de trajet. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2005,
- Plus de 1 700 000 journées d'arrêt de travail, perdues par an pour les entreprises.
- Un coût direct pour les entreprises estimé à 200 millions d'Euros auquel s'ajoute le coût indirect (3 à 5 fois le coût direct).
- 72 % des accidents mortels de trajet sont des accidents de la route.

*Données régionales 2010.

La prévention du risque routier trajet implique une logique différente de la prévention du risque routier mission. L'entreprise, ne maîtrisant ni le lieu d'habitation ni le choix du mode de déplacement, dispose a priori de peu d'outils pour agir. Cette approche spécifique repose à la fois sur la capacité à fédérer l'ensemble des acteurs de l'entreprise (salariés, CHSCT, Services de santé au travail) et à mobiliser les acteurs locaux (collectivités territoriales, communautés d'agglomérations, conseil général, préfecture, STIF...).

Les enjeux de cette mobilité sont nombreux pour l'entreprise : accidents, turnover et employabilité, stress et motivation au travail, fatigue, environnement, attractivité de l'entreprise...

Vous trouverez, dans cette fiche, quelques repères pour agir.

PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER TRAJET

L'approche méthodologique de ce risque s'appuie sur les mêmes principes que la méthodologie préconisée pour la prévention du risque routier mission : diagnostic, démarche participative, concertation employeurs et salariés, plan d'actions en fonction du résultat de l'évaluation. Ainsi, la Commission des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CATMP), commission paritaire réunissant les syndicats employeurs et salariés, a adopté en 2004 un texte invitant à :

- **Supprimer** ou réduire le risque à travers les actions suivantes : télétravail, horaires de travail et tolérance vis-à-vis des retards, plages horaires mobiles, restaurant d'entreprise...
- **Développer** des services dans ou à proximité de l'entreprise permettant de limiter les déplacements : crèche inter entreprise, conciergerie d'entreprise, informations sur les commerces de proximité...
- **Inciter** les salariés à préférer les moyens de transport collectif (statistiquement plus sûrs et moins polluants) aux moyens de transports individuels : prise en charge complémentaire du coût du transport, mise en place de navettes en l'absence d'offre, amélioration de l'offre de transport (nombre et fréquence des lignes, dessertes...).
- **Aménager** les accès et les voies dans l'entreprise : en facilitant l'accès des sites de l'entreprise, de celui de ses clients ou fournisseurs en fonction de risques identifiés : entrées étroites, voies de circulation mal signalées ou éclairées, zones de manœuvre et parking insuffisants...
- **Accompagner** les salariés à veiller au bon état de leur véhicule : mise en place de stations de gonflage des pneumatiques, tarifs entretien préférentiels, sensibilisation à l'entretien courant...
- **Former et informer** les salariés : formation à la conduite en sécurité, information trafic ou conditions climatiques, campagnes de sensibilisation, journée d'information sécurité routière.

Comment agir sur l'existant ?

Les entreprises d'une même zone d'activité partagent les mêmes problématiques d'accessibilité.

La création d'une association d'employeurs permet de mobiliser les acteurs extérieurs (collectivités territoriales, communautés d'agglomération, STIF, transporteur...), et d'agir sur l'offre de transport existante :

- nombre et fréquence des bus/trains,
- horaires atypiques,
- emplacement des arrêts...

POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le livre blanc :
12 propositions pour prévenir
le risque « trajet domicile-
travail » rédigé par le comité
de pilotage pour la prévention
du risque professionnel.

Téléchargeable sur le site
www.risquesprofessionnels.ameli.fr

VERS UNE MOBILITÉ DURABLE

Plan de Déplacement Entreprise / Plan de Déplacement Inter Entreprise

Ces plans offrent l'opportunité d'une démarche organisée pour repenser les habitudes des déplacements des salariés et rechercher des alternatives à la voiture individuelle dans un objectif environnemental. Sur de nombreux aspects, cette démarche rejoint les préoccupations de la prévention du risque trajet. Ainsi, les actions mises en œuvre dans le cadre des plans de déplacement, telles que le report modal vers les transports en commun ou le développement de services proches des lieux de travail, permettent de réduire le risque routier.

Quelques axes de réflexion pour conjuguer santé et sécurité des salariés et préoccupations environnementales :

● Favoriser le covoiturage en sécurité

- Formation des conducteurs à la conduite en sécurité.
- Prise en charge d'une partie de l'entretien.
- Tarifs préférentiels pour le contrôle des véhicules.
- Organisation de journées de contrôle ou de sensibilisation à l'entretien des véhicules (niveaux, pneumatiques).
- Aide à l'acquisition de véhicules plus sûrs (ABS, AFU, ESP, airbags conducteurs et passagers...).

● Promouvoir un usage du vélo en sécurité

- La formation ou la sensibilisation des salariés sur : la préparation et le choix d'itinéraires protégés, l'entretien du vélo, le port d'équipements de signalisation et de protection, le respect du Code de la route, les spécificités d'une conduite en milieu urbain...
- La mise en place de stationnement à vélo, de vestiaires et de douches.

● Mais aussi

- Analyser les accidents de trajets.
- Mettre en place des indicateurs de suivi (sinistralité, absentéisme...).
- Réduire le risque lié à l'usage du deux roues motorisé.
- Promouvoir la combinaison de différents modes de transports.

Un trajet de qualité c'est un salarié motivé.

Comité de rédaction :

